

Distr. limitée 16 juin 2016 Français Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Cinquante-neuvième session Vienne, 8-17 juin 2016

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

- 1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle", conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale.
- 2. Les représentants des États-Unis, de l'Inde, du Japon, du Pakistan et du Soudan ont fait des déclarations au titre de ce point.
- 3. Le Comité a entendu une présentation sur le thème "L'externalisation ouverte appliquée aux nouveaux concepts commerciaux issus des techniques spatiales: l'exemple du projet 'L.I.V.E. Glacier', proposé au concours d'applications de la NASA", par le représentant de l'Italie.
- 4. Le Comité a pris note des informations que les États avaient fournies sur les pratiques qu'ils appliquaient en ce qui concernait les retombées de la technologie spatiale qui avaient abouti à l'adoption de stratégies de gestion du développement économique régional. Il a également pris note des innovations introduites dans de nombreux domaines scientifiques tels que la médecine, la dentisterie, la biologie, la chimie et la science des matériaux. Il a en outre pris note des applications concrètes introduites dans la société civile, comme l'utilisation d'une robotique améliorée en médecine et de la photométrie couleur pour surveiller les niveaux d'eau au service de l'agriculture, et celle de techniques améliorées pour réduire la consommation d'énergie, améliorer les techniques de lubrification, de découpe et de forage, et

V.16-03615 (F)





faciliter l'exploration des ressources, l'amélioration des infrastructures, la lutte contre les incendies, le positionnement géographique, la navigation et le suivi des sauveteurs.

- 5. Le Comité est convenu que les applications des techniques spatiales constituaient un puissant moteur d'innovation technologique et de croissance dans les secteurs industriel et tertiaire, qu'elles avaient aidé à améliorer la fourniture de services publics grâce aux infrastructures de communication modernes et à ouvrir de nouvelles voies à l'innovation scientifique et technique et qu'elles avaient donné à l'industrie spatiale mondiale la possibilité d'une croissance durable. Le Comité est également convenu qu'elles pouvaient aider à atteindre les objectifs sociaux et économiques, ainsi que ceux de développement durable.
- 6. Le Comité a noté que les gouvernements avaient continué d'élaborer, pour la diffusion des techniques spatiales et la promotion active de leurs applications, des politiques nationales spécifiques qui rationalisaient les procédures d'autorisation et de protection de la propriété intellectuelle afin d'aider les jeunes entreprises à commercialiser leurs produits tirés d'activités spatiales.
- 7. Le Comité a noté que les gouvernements étaient parvenus à associer le secteur privé et le monde universitaire à divers projets qui mettaient en œuvre des applications des techniques spatiales.
- 8. Le Comité est convenu qu'il faudrait davantage encourager le recours aux applications des techniques spatiales, qui avait favorisé le développement de technologies innovantes dans d'autres secteurs, faisant progresser l'économie des pays et contribuant à améliorer la qualité de la vie.
- 9. Le Comité a noté avec intérêt la parution de *Spinoff 2016*, publication que la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA) avait mise à sa disposition.

I. Rôle futur du Comité

- 10. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Rôle futur du Comité", conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale.
- 11. Les représentants de la Chine, de l'Égypte, du Japon et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
- 12. Le Comité est convenu qu'il constituait, avec ses deux Sous-Comités, une assise commune exceptionnelle pour promouvoir à l'échelle mondiale la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace, facilitant ainsi la primauté du droit dans l'espace et le renforcement des capacités dans le domaine des technologies spatiales et de leurs applications au service de tous les pays, en particulier les pays en développement.
- 13. Le point de vue a été exprimé que, grâce à UNISPACE+50, le Comité aurait une occasion inestimable de formuler un programme tourné vers l'avenir en élaborant les priorités thématiques du cinquantenaire, de consolider encore les deux axes principaux de ses activités, à savoir la promotion de la coopération

internationale et le renforcement de la primauté du droit dans l'espace, et de coordonner ses activités avec celles de ses organes subsidiaires afin d'éviter qu'elles ne se chevauchent et de mieux concerter leurs résultats communs.

- 14. Le point de vue a été exprimé que le Comité, seul organe directeur chargé de promouvoir la coopération internationale concernant l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace, aurait également l'occasion, grâce à UNISPACE+50, de créer des synergies et d'améliorer la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que la Conférence du désarmement, afin que les questions relevant à la fois des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du désarmement puissent recevoir un traitement équilibré et global.
- 15. L'avis a été exprimé que le Comité devrait à l'avenir continuer d'axer ses activités sur les trois objectifs qui avaient été mis en lumière dans le document présenté par le Président pour la période 2012-2013 sur la prochaine phase de la gouvernance mondiale pour la recherche spatiale et l'utilisation de l'espace, (A/AC.105/2012/CRP.4, en anglais seulement), à savoir: a) renforcer son rôle et celui de ses Sous-Comités, assise exceptionnelle à l'échelle mondiale pour la coopération internationale en matière de sciences et technologies spatiales et d'utilisation pacifique à long terme de l'espace extra-atmosphérique; b) promouvoir un dialogue et une coopération plus poussés avec les mécanismes régionaux et interrégionaux de coopération; et c) faire progresser l'utilisation des sciences et techniques spatiales et leurs applications pour le bien de l'humanité afin d'atteindre en particulier les objectifs de développement durable et les buts définis dans le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et l'Accord de Paris signé à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- 16. Le point de vue a été exprimé que le débat en cours sur la viabilité à long terme des activités spatiales revêtait une importance cruciale, les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux concernés étant de plus en plus nombreux et divers. La délégation exprimant cet avis a estimé que le Comité devrait à cet égard réaffirmer son rôle en tant qu'instance internationale efficace apte à proposer des solutions en temps voulu.
- 17. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait encore persévérer dans ses efforts pour favoriser l'utilisation des techniques spatiales par les pays en développement en promouvant davantage d'activités de renforcement des capacités, en facilitant les transferts de technologie et en levant les embargos sur les technologies de manière à approfondir la coopération internationale, l'accent étant mis sur les besoins de ces pays.

J. Questions diverses

- 18. Le Comité a examiné le point intitulé "Questions diverses", conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale.
- 19. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au titre de ce point: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Liban, Luxembourg, Mexique, Oman,

V.16-03615 3

Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Soudan, Suisse, Tunisie et Venezuela (République bolivarienne du). Le représentant du Maroc, au nom de la Ligue des États arabes, et le représentant du Luxembourg, au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, ont également fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par d'autres États membres.

1. Cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

- 20. Le Comité était saisi des documents suivants:
- a) Note du Secrétariat intitulée "Cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: thème pour 2018 des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique" (A/AC.105/L.297);
- b) Document de séance intitulé "UNISPACE+50: Thematic priorities and the way ahead towards 2018" (A/AC.105/2016/CRP.3);
- c) Document de séance intitulé "Fiftieth anniversary of the United Nations Conference on the Exploration and Peaceful Uses of Outer Space: the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space and global space governance" (A/AC.105/2016/CRP.4);
- d) Document de séance intitulé "Open Universe proposal, an initiative under the auspices of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space for expanding availability of and accessibility to open source space science data: proposal by Italy" (A/AC.105/2016/CRP.6);
- e) Déclaration de la Directrice du Bureau des affaires spatiales au nom du Comité directeur d'UNISPACE+50.
- 21. À la 711e séance du Comité, le 11 juin 2016, la Directrice du Bureau des affaires spatiales, en sa qualité de Présidente du Comité directeur d'UNISPACE+50, a informé le Groupe de travail de l'état des préparatifs du cinquantenaire, rappelant que l'Assemblée générale s'était réjouie dans sa résolution 70/82 de la célébration en 2018 du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui serait l'occasion de dresser le bilan et les perspectives de la contribution du Comité à la gouvernance mondiale de l'espace et pour laquelle le Comité et ses organes subsidiaires avaient commencé les préparatifs des séances thématiques qu'ils tiendraient la même année. Il importait que le Comité convienne d'un ensemble de priorités thématiques à sa session en cours, conformément au plan de travail qu'il avait adopté à sa cinquante-huitième session, en 2015 (A/AC.105/L.297), afin de pouvoir mener à bien les préparatifs d'UNISPACE+50 efficacement et dans les délais avec ses organes subsidiaires et le Bureau des affaires spatiales.
- 22. Le Comité a noté les progrès qu'avait accomplis, dans ses travaux, le Comité directeur d'UNISPACE+50; depuis qu'il l'avait créé à sa cinquante-huitième session, en 2015, cet organe s'était réuni à quatre reprises pour traiter des questions d'organisation et de fond relatives au cinquantenaire. Le Comité a fait observer qu'UNISPACE+50 était une occasion inestimable pour définir une vision à long

terme de l'espace. Il a également noté que le Comité directeur avait adopté son mandat, qui avait été mis à sa disposition dans l'annexe à la déclaration faite par la Directrice du Bureau des affaires spatiales au nom de cet organe.

- 23. Le Comité a pris note du document A/AC.105/2016/CRP.3 que le Secrétariat avait élaboré conformément au plan de travail d'UNISPACE+50, mentionné ci-dessus et figurant dans le document A/AC.105/L.297, comme le lui avait demandé le Sous-Comité juridique à sa cinquante-cinquième session, en 2016 (A/AC.105/1113, annexe I, par. 11). Ce document contenait une liste récapitulative de priorités thématiques, suivant les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-troisième session (A/AC.105/1109, annexe I, par. 8) et du Sous-Comité juridique à sa cinquante-cinquième session (A/AC.105/1113, annexe I, par. 10).
- 24. Le Comité a approuvé les sept priorités thématiques ci-après pour UNISPACE+50 ainsi que les objectifs et mécanismes correspondants:
- 1. Partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation

Objectif: Sensibiliser à l'exploration de l'espace et à l'innovation, activités essentielles pour ouvrir de nouveaux domaines de la science et de la technologie spatiales, susciter de nouveaux partenariats et développer de nouvelles capacités qui permettent de relever les défis mondiaux. Encourager le dialogue avec l'industrie spatiale et le secteur privé. Promouvoir la coopération entre les puissances spatiales établies et nouvelles. Permettre que les activités d'exploration de l'espace s'ouvrent et deviennent inclusives à l'échelle mondiale. Définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif.

Mécanisme proposé: Création d'une nouvelle équipe chargée d'élaborer un plan d'activité qui devra être approuvé à UNISPACE+50, en 2018, et de définir un mécanisme pour coordonner les efforts d'exploration de l'espace à l'échelle mondiale. Cette équipe doit être dirigée par les États membres du Comité qui le souhaiteront, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales pour les questions de fond et les services de secrétariat. Le Bureau pourra s'appuyer sur ses succès en matière de mécanismes internationaux, par exemple sa fonction de secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (ICG), créé par une équipe issue d'UNISPACE III.

2. Le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale de l'espace: perspectives actuelles et futures

Objectif: Promouvoir l'adhésion universelle aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Examiner l'état de ces traités et leurs liens avec d'autres instruments internationaux pertinents tels que les principes, les résolutions et les lignes directrices régissant les activités spatiales. Mesurer l'efficacité du régime juridique applicable à l'espace au XXI^e siècle afin de déterminer les domaines dans lesquels des règles supplémentaires peuvent être nécessaires. Procéder à une évaluation en s'attachant à:

a) Inclure dans le questionnaire du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace une évaluation du régime juridique de l'espace pour servir de base à la gouvernance mondiale de l'espace. Ce questionnaire devrait être utilisé jusqu'en 2018 pour aider le

V.16-03615 5

Sous-Comité juridique à examiner l'état et la portée du régime juridique de l'espace et ses lacunes éventuelles;

- b) Étudier des initiatives juridiques et institutionnelles futures éventuelles susceptibles de garantir que l'exploration et l'utilisation de l'espace se font à des fins pacifiques et que l'accès à l'espace reste libre et gratuit et profite à tous les pays, afin que, compte tenu de l'importance des progrès scientifiques et des avancées techniques dont ont bénéficié les activités spatiales, le droit international de l'espace joue un rôle dans la gouvernance mondiale de l'espace au XXI^e siècle;
- c) Étudier des mécanismes juridiques visant à promouvoir un régime international de responsabilité permettant de faire face aux défis présents et futurs concernant la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales, notamment aux fins de la gestion du trafic spatial et de l'intensification des échanges d'informations sur les objets et les événements spatiaux. Les sujets de préoccupation actuels de la communauté internationale, par exemple les collisions en orbite et les interférences, devront être spécialement pris en considération. En particulier, il faudrait déterminer s'il est nécessaire de renforcer les procédures d'immatriculation et de notification prévues par la plate-forme d'immatriculation et de notification gérée par le Bureau des affaires spatiales, ainsi que les dispositions institutionnelles requises;
- d) Définir d'ici à 2018 des critères en vue d'élaborer d'ici à 2020 un document d'orientation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique donnant des informations essentielles sur l'état du régime juridique de l'espace extra-atmosphérique, notamment l'application des instruments pertinents par l'intermédiaire des cadres réglementaires nationaux et les mécanismes internationaux de coopération. Ce document devrait constituer un ouvrage de référence utile pour les États souhaitant devenir parties aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace;
- e) Envisager des moyens de renforcer le Sous-Comité juridique en sa qualité de principal organe multilatéral chargé de promouvoir le développement progressif du droit international de l'espace, notamment en apportant des améliorations procédurales et institutionnelles et en resserrant la coopération avec le Sous-Comité scientifique et technique.

Mécanisme proposé: L'actuel Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace du Sous-Comité juridique.

3. Amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux

Objectif: Définir et élaborer des critères pour ce qui est de renforcer l'échange d'informations et les procédures de notification dans le cadre du Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, en tenant compte des recommandations du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) et des futures lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales qui concerneront spécifiquement les besoins de notification aux fins de la réduction des risques. Définir des mécanismes de coopération pour appuyer cet objectif. Encourager le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation sur les mesures de transparence et de confiance.

Mécanisme proposé: Nouveau point de l'ordre du jour, intitulé "Amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux", à examiner par le Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-quatrième session, en 2017, et un groupe de travail dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel couvrant la période 2018-2020, et coordination de ses travaux avec ceux du Sous-Comité juridique et du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

4. Cadre international pour les services de météorologie de l'espace

Objectif: Renforcer la fiabilité des systèmes spatiaux et leur aptitude à faire face aux effets d'une météorologie de l'espace défavorable. Élaborer une feuille de route pour la coordination et l'échange d'informations, au plan international, sur les événements liés à la météorologie de l'espace et leur atténuation par l'analyse des risques et l'évaluation des besoins des utilisateurs. Reconnaître que la météorologie de l'espace représente un défi mondial et qu'il faut réduire la vulnérabilité globale de la société. Accroître la sensibilisation en renforçant la communication, les capacités et l'information. Définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif.

Mécanisme proposé: L'actuel Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace du Sous-Comité scientifique et technique, avec un appui du Bureau des affaires spatiales sur les questions de fond. Activités relatives à la météorologie de l'espace à exécuter aussi dans le cadre des activités de renforcement des capacités du Bureau et au titre du rôle du Bureau en tant que secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (ICG). Prise en considération du plan de travail actuel du Groupe d'experts (figurant dans le document A/AC.105/1088, par. 169).

5. Renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale

Objectif: Améliorer l'utilisation des technologies spatiales et des informations et systèmes spatiaux aux fins de la santé mondiale. Promouvoir une coopération et un partage d'informations renforcés en cas d'urgence, d'épidémies et d'événements nécessitant le lancement d'alertes rapides, ainsi qu'en ce qui concerne les paramètres environnementaux. Améliorer la capacité d'intégrer les données sanitaires aux plans de gestion des catastrophes. Renforcer les moyens de faire progresser les technologies spatiales au profit de la santé mondiale. Définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif.

Mécanisme proposé: L'actuel Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale du Sous-Comité scientifique et technique, avec un appui du Bureau des affaires spatiales sur les questions de fond. Activités relatives à l'espace et la santé mondiale à exécuter aussi dans le cadre des activités de renforcement des capacités du Bureau et en tenant compte de l'actuel plan de travail du Groupe d'experts (figurant dans le document A/AC.105/1088, annexe I, par. 7).

Coopération internationale pour des sociétés produisant peu d'émissions et résilientes

Objectif: Définir des synergies entre l'atténuation des effets du changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le développement mondial. Élaborer une feuille de route pour améliorer la résilience des systèmes spatiaux et utiliser les constellations existantes et futures d'observation de la Terre, de navigation par satellite et de télécommunication pour réduire les risques de

catastrophe, surveiller les changements climatiques et atténuer leurs effets. Améliorer l'utilisation d'applications spatiales intégrées et l'interopérabilité des systèmes spatiaux et terrestres. Fournir aux nouveaux développeurs des critères à respecter pour la couverture des zones géographiques insuffisamment surveillées ou les applications qu'il faudrait développer davantage. Définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif.

Mécanisme proposé: Le Bureau des affaires spatiales mènera les travaux au titre de cette priorité thématique et fera rapport régulièrement au Comité et à ses Sous-Comités sur leur avancement.

7. Renforcement des capacités pour le XXI^e siècle

Objectif: Définir de nouvelles méthodes innovantes et efficaces de renforcement des capacités et de développement comme piliers d'une gouvernance mondiale de l'espace. Intensifier les activités globales de renforcement des capacités et de sensibilisation du Bureau des affaires spatiales. Développer l'infrastructure d'applications intersectorielles et intégrées, avec des produits scientifiques, techniques, juridiques et politiques combinés. Renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux pour proposer davantage d'activités ciblées de conseil technique et de renforcement des capacités sur la base de l'évaluation des besoins. Promouvoir l'action menée pour encourager la science, la technologie, l'ingénierie et l'enseignement des mathématiques, en particulier pour les femmes de pays en développement.

Mécanisme proposé: Le Bureau des affaires spatiales mènera les travaux au titre de cette priorité thématique et fera rapport régulièrement au Comité et à ses Sous-Comités sur leur avancement.

- 25. Le Comité a noté que, pour permettre de mener les actions en temps voulu dans la période précédant UNISPACE+50 en 2018, les divers mécanismes au titre de chaque priorité thématique, en coordination avec le Secrétariat, commenceraient les préparatifs dans l'intersession pour élaborer plus avant les résultats escomptés et des plans de travail avec dates butoirs pour chacune des priorités thématiques, pour examen et approbation par les délégations aux sessions du Comité et de ses Sous-Comités en 2017 et par la suite.
- 26. Le Comité a demandé aux États qui en étaient membres de proposer par écrit des candidats pour diriger et codiriger une nouvelle équipe devant être établie par le Secrétariat d'ici à la fin juillet 2016 au titre de la priorité thématique sur le Partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation.
- 27. Le Comité s'est félicité de la proposition de l'Italie intitulée "Initiative Open universe", placée sous les auspices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et visant à accroître la disponibilité et l'accessibilité des données relatives aux sciences spatiales provenant de sources ouvertes, telle qu'elle figurait dans le document de séance A/AC.105/2016/CRP.6, et est convenu que cette initiative serait incluse dans les préparatifs d'UNISPACE+50.
- 28. Le Comité s'est félicité de la proposition de la FIA concernant le colloque intitulé "Espace: ce qui est en jeu en 2017 et 2018", qui aurait lieu pendant la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique en 2017, conformément à la décision du Sous-Comité à sa cinquante-troisième session (document A/AC.105/1109, par. 263) et est convenu que le Secrétariat assurerait la

liaison avec la FIA pendant l'intersession pour aligner le colloque sur les activités d'UNISPACE+50.

- 29. Le Comité a pris note d'un certain nombre de propositions relatives à UNISPACE+50 en 2018, à l'occasion de la soixante et unième session session du Comité, qui devait en principe se tenir du 20 au 29 juin 2018, deux jours supplémentaires (18 et 19 juin) étant consacrés au colloque et à des activités d'information (voir A/AC.105/2016/CRP.3, par. 13 à 18).
- 30. Le Comité a aussi noté la proposition d'organiser une exposition pendant la soixante et unième session du Comité en 2018 et le fait que le Bureau des affaires spatiales devrait commencer de préparer, en coopération avec les États Membres et d'autres parties prenantes, une exposition UNISPACE+50, qui aurait pour thème "L'espace au service du développement durable" et qui se tiendrait du 18 au 29 juin 2018, au Centre international de Vienne.
- 31. Le Comité a salué les propositions du Bureau des affaires spatiales concernant les préparatifs d'UNISPACE+50 et a invité les États membres du Comité à se porter volontaires pour accueillir des ateliers et des conférences de l'ONU, entre juin 2016 et décembre 2017, présentant les priorités thématiques aux États Membres et aux parties prenantes régionales et internationales et les faisant participer plus étroitement à leur mise en œuvre. Les États membres du Comité ont été invités à informer le Secrétariat avant la fin de juillet 2016 de leur volonté d'accueillir de telles activités.
- 32. Le Comité a félicité le Bureau des affaires spatiales de l'efficacité avec laquelle il avait établi les documents nécessaires aux préparatifs d'UNISPACE+50, en particulier le document de séance sur le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale de l'espace (A/AC.105/2016/CRP.4), qui présentait un bref historique des conférences UNISPACE et faisait le lien entre les mandats et programmes qui en étaient issus et les préparatifs d'UNISPACE+50. Le Comité a noté que le document lui avait été soumis ainsi qu'à ses Sous-Comités à leurs sessions de 2016 et qu'il serait ensuite actualisé pour tenir compte des suggestions faites durant ces sessions. La version finale serait diffusée dans les six langues officielles de l'ONU aux sessions du Comité et de ses Sous-Comités en 2017.
- 33. Le Comité s'est aussi félicité de l'accent mis sur la composante sensibilisation d'UNISPACE+50 qui visait à inciter toutes les parties prenantes concernées, y compris les États qui n'étaient pas encore membres du Comité, ainsi que les observateurs permanents, le secteur privé, le cas échéant, la société civile et les médias de manière inclusive à promouvoir la gouvernance mondiale de l'espace au XXI^e siècle. À cet égard, le Comité a encouragé le Bureau des affaires spatiales et le Comité directeur d'UNISPACE+50 à poursuivre leurs efforts d'information dans la période précédant UNISPACE+50, en participant à des conférences et d'autres activités de sensibilisation, pour présenter à une plus large audience les priorités thématiques d'UNISPACE+50 et les résultats qui en étaient attendus.
- 34. Le Comité s'est aussi félicité de la présentation d'une image de marque d'UNISPACE+50, faite par la Directrice du Bureau des affaires spatiales.
- 35. Le Comité s'est félicité de l'engagement du Bureau des affaires spatiales en faveur d'UNISPACE+50 en 2018 et a noté que, pour renforcer ses ressources humaines et sa structure financière afin de pouvoir mener à bien tous les préparatifs d'UNISPACE+50, le Bureau avait lancé l'initiative d'appui stratégique

multidonateur qui visait à trouver un financement volontaire souple, coordonné et prévisible.

36. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales avait invité les États membres et les observateurs permanents du Comité à appuyer cette initiative afin de préparer, de structurer et d'exécuter les activités de promotion des applications et techniques spatiales pour des actions innovantes et opportunes visant à aider les États Membres à atteindre les objectifs du programme de développement mondial.

2. Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace)

37. Le Comité était saisi, pour examen, du projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace) (A/71/6 (Prog. 5)), qu'il a approuvé.

3. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2018-2019

- 38. En application de la résolution 70/82 de l'Assemblée générale et conformément aux mesures relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires¹, approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/56, le Comité a examiné la composition de son bureau et de ceux de ses organes subsidiaires pour la période 2018-2019.
- 39. La présidence du Comité a attiré l'attention des délégations sur le fait que les groupes régionaux n'avaient pas tous soumis leurs candidatures à la session en cours. À cet égard, la présidence a demandé à tous les groupes régionaux de soumettre leurs candidatures dès que possible et au plus tard à la soixantième session du Comité, en 2017.

4. Composition du Comité

- 40. Le Comité s'est félicité de la demande d'admission présentée par la Nouvelle-Zélande (voir A/AC.105/2016/CRP.7).
- 41. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante et onzième session, en 2016, l'admission de la Nouvelle-Zélande au Comité.

5. Statut d'observateur

- 42. Le Comité a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité présentée par l'Association du transport aérien international (IATA). Il était saisi de la demande et de la correspondance pertinente dans le document de séance A/AC.105/2016/CRP.8.
- 43. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'octroyer, à sa soixante et onzième session, en 2016, le statut d'observateur permanent auprès du Comité à l'Association du transport aérien international.

Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I; voir aussi Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, appendice III.

44. Conformément à la demande formulée par le Comité à sa cinquante-sixième session, en 2013, le Secrétariat avait recueilli des informations sur le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité (A/AC.105/2016/CRP.9). Le Comité a prié les organisations non gouvernementales dotées du statut permanent auprès de lui qui n'avaient pas encore soumis leur demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social de le faire dans les plus brefs délais.

6. Questions d'organisation

45. Le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction le recueil des règles de procédure et des méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires figurant dans le document de séance A/AC.105/2016/CRP.5, que le Secrétariat avait élaboré comme suite à la demande que le Comité lui avait adressée en 2015 (A/70/20, par. 359).

7. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Comité

- 46. Le Comité a recommandé que les points ci-après soient examinés à la soixantième session, en 2017:
 - 1. Débat général.
 - 2. Moyens d'assurer que l'espace extra-atmosphérique continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
 - 3. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session.
 - Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquantesixième session.
 - 5. Espace et développement durable.
 - 6. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
 - 7. L'espace et l'eau.
 - 8. Espace et changements climatiques.
 - 9. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
 - 10. Rôle futur du Comité.
 - 11. Autres questions.
- 47. Le Comité a fait sienne la recommandation formulée par le Sous-Comité juridique à sa cinquante-cinquième session tendant à ce qu'un débat de haut niveau soit organisé par le Bureau des affaires spatiales dans l'après-midi de la journée d'ouverture de la soixantième session du Comité pour traiter des aspects juridiques, politiques, scientifiques et techniques du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, en tenant compte de la nécessité de garantir une répartition géographique équitable et une représentation équilibrée des hommes et des femmes (A/AC.105/1113, annexe I, par. 19 b)).
- 48. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité devrait inscrire à l'ordre du jour un nouveau point intitulé "Combattre le terrorisme grâce à la technologie

spatiale" et qu'afin d'enrayer cette menace internationale, les pays ayant des activités spatiales devraient mettre, gratuitement, des images à haute résolution à la disposition des pays qui n'avaient pas de telles capacités. À cet égard, le Comité était saisi d'un document de séance présentant en détail le contenu et le résultat escompté du projet de point de l'ordre du jour (A/AC.105/2016/CRP.18).

- 49. Quelques délégations ont été d'avis que la lutte contre le terrorisme était une question de la plus haute importance pour la paix et la sécurité internationales et que la proposition tendant à ce que le Comité l'examine devrait être étudiée avec soin à la prochaine session du Comité.
- 50. Le point de vue a été exprimé que, du fait qu'il occupait une place privilégiée dans la promotion de la coopération internationale aux fins de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et qu'il était composé de représentants des milieux diplomatiques et scientifiques, fait unique, le Comité devrait à l'avenir traiter la question pertinente du recours aux techniques spatiales pour la lutte contre le terrorisme.
- 51. Quelques délégations ont estimé qu'il existait d'autres mécanismes dans le système des Nations Unies qui s'occupaient déjà efficacement de cette question dans le cadre de leurs mandats.

K. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

52. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses sessions et celles de ses Sous-Comités en 2017:

	Date	Lieu
Sous-Comité scientifique et technique Sous-Comité juridique	30 janvier-10 février 2017 27 mars-7 avril 2017	Vienne Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace	7-16 juin 2017	Vienne
extra-atmosphérique	7-10 Juni 2017	